



"Cordées de la réussite" et "Parcours d'excellence"

publié le 17/11/2019 - mis à jour le 20/11/2019

Descriptif :

Les "cordées de la réussite" et "les parcours d'excellence" sont deux dispositifs interministériels et partenariaux qui ont pour vocation l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur pour les jeunes issus de milieux populaires résidants dans les quartiers prioritaires de la ville ou en zone rurale isolée.

Sommaire :

- Objectifs
- L'organisation et le suivi
- Les "Cordées de la réussite"
- Les "Parcours d'excellence"

● Objectifs

Les "**cordées de la réussite**" et "**les parcours d'excellence**" sont deux dispositifs interministériels et partenariaux qui ont pour vocation l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur pour les jeunes issus de milieux populaires résidant dans les quartiers prioritaires de la ville ou en zone rurale isolée. Ce sont des dispositifs interministériels visant à accroître l'ambition scolaire des jeunes lycéens et collégiens issus de milieux sociaux modestes.

Leur objectif est de lever les obstacles psychologiques, sociaux et/ou culturels qui peuvent freiner l'accès des jeunes aux formations de l'enseignement supérieur, notamment aux filières les plus sélectives.

● L'organisation et le suivi

La mise en réseau de collèges, de lycées et d'établissements d'enseignement supérieur sur un projet commun facilite le passage d'un niveau à l'autre en organisant un continuum d'accompagnement des jeunes de la classe de 3ème (voire de 4ème) jusqu'aux diplômes post-bac. Le suivi des élèves concernés repose sur des actions individuelles de tutorat et d'ouverture culturelle (visites de musées ou d'institutions publiques, conférences, etc.).

Le dispositif ne se limite pas aux seuls élèves ayant les meilleurs résultats scolaires. L'équipe veille à inciter tous les élèves, notamment ceux n'osant pas le faire spontanément, à s'y engager. Une attention particulière est portée aux élèves dont le rapport à l'École est en train d'évoluer positivement et pour lesquels le dispositif constitue un soutien bienvenu.

● Les "Cordées de la réussite"

380 "Cordées de la réussite" sont déployées sur le territoire national. Elles associent près de 300 établissements d'enseignement supérieur et plus de 2000 établissements du second degré. Les "cordées de la réussite" se fondent sur un principe de solidarité entre établissements et s'inscrivent dans une dynamique d'intensification des liens entre l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur et le monde professionnel.

On compte de **3 à 20 cordées de la réussite par académie**, chacune mettant en réseau une dizaine d'établissements

du supérieur et du second degré avec en moyenne 210 bénéficiaires par cordée.



Consultez le site dédié pour connaître les cordées de l'académie de Poitiers [Les cordées de la réussite](#) ou sur la page dédiée de l'[académie de Poitiers](#) ainsi que sur [Eduscol](#) pour des compléments sur le dispositif.

Une cordée repose sur le partenariat entre une « tête de cordée » qui peut être un établissement d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités), des lycées avec CPGE ou STS et des établissements dits « sources » (collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle). Ces établissements sources relèvent des réseaux d'éducation prioritaire ou des quartiers de la politique de la ville. Ce dispositif est avant tout un outil de diversification de recrutement des grandes écoles.

● Les "Parcours d'excellence"

Les "Parcours d'excellence" visent à la fois à favoriser des parcours choisis, à améliorer les résultats au baccalauréat et à augmenter le taux d'accès vers et de réussite dans l'enseignement supérieur des élèves issus des établissements classés en éducation prioritaire, en particulier Rep+, ou résidant en quartiers prioritaires de la ville ou en milieu rural isolé. A ce titre, ils s'inscrivent dans les orientations du [référentiel de l'éducation prioritaire](#).



Le parcours d'excellence est construit sur un principe : *accompagner des collégiens volontaires pour assurer l'égalité des opportunités de réussite*. Il vise à conduire des jeunes de milieux modestes vers une poursuite d'études ou une insertion professionnelle ambitieuse et réussie, en leur proposant une offre de tutorat collectif et de visites culturelles dès la classe de 3e, puis un suivi individualisé tout au long de leur scolarité au lycée, quelle que soit la filière choisie. Ainsi, les élèves sont accompagnés de la classe de 3e jusqu'au baccalauréat, quels que soient leurs choix d'orientation afin de les appuyer, en complément de leur parcours Avenir, dans la construction d'un parcours personnel vers une excellence choisie (poursuite d'études post-bac ou insertion professionnelle directe). Ce dispositif est avant tout un outil qui permet de mieux cibler les élèves.

En savoir plus sur le dispositif sur [le site Eduscol](#) et sur la page dédiée du site du [Ministère](#).